

RH – La démarche DPC : faisons le point – Module Employeur

Fiche technique

Secteurs

Sanitaire et Médico-social

Public

Direction des établissements employant des professionnels médicaux et paramédicaux.

Durée

4 heures

Organisme de formation

➔ FORMAVENIR
PERFORMANCES

Date limite d'inscription

31/12/2021

Lieux & dates

➔ Groupe 1

<https://elearning-opco-sante.fr/>

Interlocuteur Opco Santé

OPCO Santé

plateforme.lms@opco-sante.fr

Intervenant

➔ Marie Thierry

Juriste en droit de la santé

Contexte

Le DPC c'est quoi ? Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif de formation, initié par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) en 2009 et adapté par la loi de Modernisation du système de Santé en 2016, il est effectif depuis le 1er janvier 2013 et est dédié aux professionnels de santé de France (au sens du Code de Santé Publique, chapitre IV).

C'est un dispositif de formation réglementé. Chaque professionnel de santé doit suivre un parcours de DPC pour remplir son obligation qui est triennale. C'est une démarche active tout au long de l'exercice professionnel qui permet à tout professionnel de santé d'être acteur de sa formation.

Pour vous inscrire à la thématique décrite dans la présente fiche, veuillez-vous inscrire directement sur la plate-forme de formation à distance :

<https://elearning-opco-sante.fr/enrol/index.php?id=175>

Objectifs

- ➔ Connaître la législation en vigueur (les axes prioritaires par profession ou par spécialité)
- ➔ Intégrer les modules de validation (Conditions et modalités de validation d'un DPC en pratique)
- ➔ Mettre en oeuvre une stratégie DPC
- ➔ Accompagner les salariés dans leurs obligations

Prérequis

- ➔ Disposer d'une adresse mail individuelle (personnelle ou professionnelle)
- ➔ Navigateurs préconisés ; Firefox ou Google chrome
- ➔ Ordinateur (ou tablette) à usage individuel avec :
 - Webcam
 - Son
 - Bonne connexion wifi
- ➔ Casque (ou oreillette) avec micro ou à défaut, audio de l'ordinateur (haut-parleur)

Contenu

Webinaire : 2 heures

- ➔ Connaître la législation en vigueur
- ➔ Intégrer les modalités de validation

Intersession pour réfléchir à une action de DPC à mettre en place

Classe virtuelle : 2 heures

- Mettre en œuvre une stratégie de DPC
- Accompagner les salariés dans leur obligation